

Département de l'Ain
Arrondissement de
NANTUA
Canton de PONT D'AIN

COMMUNE DE SERRIERES-SUR-AIN
PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le 11 juin à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal de SERRIERES-SUR-AIN, dûment convoqué le 06 juin 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOULMÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de présents : 7

Présents : Monsieur BOULMÉ Jean-Michel, Maire
Madame PROYART Marie-Thérèse Adjointe, Messieurs BATAILLE Jérémy, OLIVIER Romain Adjoint
Mesdames ARBEZ Marie-Juliette, WASILEWSKI Margareth, VUILLERMOZ Marie-Claire, Conseillères

Absent :
Monsieur BARDET Ludovic

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire VUILLERMOZ

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente ;
- Questions et remarques diverses des conseillers sur l'ordre du jour ;
- Détermination de la date du prochain conseil ;

- Délibération :
- Vente de la parcelle D 1590 à Monsieur Patrick SANCE

- Questions et informations diverses :

- Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble du conseil municipal ;
- Les conseillers n'ont pas de question ni de remarque sur l'ordre du jour ;
- La date du prochain conseil municipal n'est pas fixée.

INFORMATIONS DES ADJOINTS ET DU MAIRE :

• Intervention de Monsieur Romain OLIVIER :

-Il informe les membres du conseil que la coupe de bois au-dessus de MERPUIS, effectuée par l'ONF, est stoppée en raison des intempéries. Des rubalises sont posées pour interdire le passage dans la zone de déboisement.

• Intervention de Madame Marie-Thérèse PROYART :

-La conseillère numérique du SIEA est venue pour la première fois lundi 3 juin.

Un administré a répondu présent pour bénéficier de ses conseils.

-Le 5 juin dernier, la société ORANGE a posé un stand à la mairie à destination des administrés de la commune pour fournir des informations sur le réseau fibré.

A MERPUIS, plusieurs personnes sont en cours de raccordement à la fibre.

A SONTTHONNAX, le réseau est à finaliser.

-Elle informe monsieur Romain OLIVIER que les perçages des emplacements des futurs portes-vélos ont été réalisés devant la porte de la salle des fêtes.

-Elle remercie les participants à l'exercice organisé par la préfecture, dans le cadre du Plan de Sauvegarde Communal, mettant en scène la rupture fictive du barrage de Vouglans.

Cet exercice a permis de constater que le tocsin ne fonctionnait plus. Il est donc envisagé d'acheter 2 sirènes pour mettre sur les réservoirs. Le conseil municipal donne un accord de principe.

Elle ajoute qu'un mégaphone a été donné à la commune par Monsieur et Madame CHEVALERIAS et les en remercie.

Elle propose au conseil de créer une commission spécifique pour mettre à jour le Plan de Sauvegarde Communal et fait appel aux administrés volontaires à rejoindre cette commission.

• Intervention de Monsieur Jérémy BATAILLE :

-Il va demander aux défricheurs s'ils peuvent nettoyer la petite partie de la voirie située au Chatelard à l'endroit de l'enclos à poubelles.

-Il faudrait également prévoir le fauchage de la parcelle clôturée de la STEP de SERRIERES. Un administré s'en charge habituellement, lui demander s'il peut le faire à nouveau.

-De plus, pour le passage du Tour de l'Ain, le 15 juillet prochain, il faudrait tondre le terrain au-dessous de la carrière à MERPUIS pour s'en servir de parking. Habituellement, c'est le conseil départemental qui s'en charge.

Monsieur le Maire les contactera.

• Intervention de Monsieur le Maire :

-Il informe et explique aux membres du conseil municipal le recours gracieux effectué par la Préfecture à propos du PLU.

-Il informe et explique aux membres du conseil municipal la décision de faire appel, effectué par la Préfecture, dans le cadre d'un contentieux sur le permis d'aménager tacite accordé aux Epis du Moulin.

DELIBERATION :

DELIBERATION N° 020 – 2024 VENTE DE LA PARCELLE D 1590 À MONSIEUR PATRICK SANCE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de Monsieur Patrick SANCE à la commune, propriétaire de la parcelle D 1590 : Monsieur Patrick SANCE souhaite acheter cette parcelle boisée de 1352 m².

Par ailleurs, Monsieur Patrick SANCE souhaite en plus acquérir la partie d'environ 120 m², désaffectée depuis un temps immémorial, d'un chemin situé entre les parcelles D 1591 et D 1589, propriétés de Monsieur Patrick SANCE.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les réponses suivantes à présenter à Monsieur Patrick SANCE :

1°) La Commune consent à la vente de la parcelle D 1590 pour un montant de 2 500.00 euros.

2°) La commune cède la partie désaffectée du chemin situé entre les parcelles D 1591 et D 1589 de Monsieur Patrick SANCE, mais elle gardera la partie non désaffectée qui sert de parking pour au moins 2 véhicules. Cette partie servant de parking fera l'objet d'un bornage à la charge de Monsieur Patrick SANCE.

3°) Les frais de notaire seront à la charge de Monsieur Patrick SANCE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de réponse de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les formalités afférentes au dossier en cas d'accord de Monsieur Patrick SANCE

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de SERRIÈRES SUR AIN, réuni le 11 juin 2024, attire l'attention de Mme la PRÉFÈTE de l'Ain sur les difficultés de fonctionnement d'un conseil qui, élu à 11 membres en mars 2020, ne compte plus, suite à un décès et 2 démissions, que 8 membres sur le papier mais en réalité que 7 membres mobilisables, suite au départ en dehors du département d'un quatrième conseiller.

Le conseil municipal de SERRIÈRES SUR AIN, émet auprès de Mme la PRÉFÈTE le vœu que des élections municipales complémentaires soient organisées, comme la loi le permet, pour rétablir le fonctionnement normal du conseil municipal d'une commune qui pour le moment a gardé ses compétences essentielles, ce dont nous nous réjouissons, mais qui génère un travail ne pouvant reposer sur une équipe aussi restreinte.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Intervention de Madame Marie-Claire VUILLERMOZ au sujet de la proposition d'un administré de donner du gravier à la commune. Les élus sont d'accord et demande si cet administré peut l'étaler autour du jeu de boules de SERRIERES.
- Information de Monsieur le Maire concernant une coupure d'électricité lundi 15 juillet prochain entre 9h30 et 14h sur SONTTHONNAX, la route de THOIRETTE et MALAVAL et d'un administré qui veut construire des gîtes sur son terrain. Monsieur le Maire et Madame PROYART l'ont rencontré pour l'informer qu'il n'avait pas le droit de le faire au regard du PLU. Un courrier recommandé avec AR lui sera prochainement envoyé pour entériner les propos de la commune.

La séance est levée à 21h10.

Signatures :

Le Maire,
Jean-Michel BOULMÉ

La Secrétaire de séance :
Madame Marie-Claire VUILLERMOZ